



## PROGRAMME DE LA COURSE ACL et Groupe H/S HORAIRES - INFORMATIONS

### A) HORAIRES

**Clôture des engagements :** Jeudi 16 juin 2016, minuit (24h00)

**Publication de la liste des engagés :** Lundi 20 juin 2016 à 22h00

**Vérifications Administratives et Techniques :**

**Vérifications Administratives :**

Vendredi 24 juin 2016 de 16h00 à 19h00

Samedi 25 juin 2016 de 08h00 à 12h00

Mairie de LABROQUE

**Vérifications Techniques :**

Vendredi 24 juin 2016 de 16h30 à 19h30

Samedi 25 juin 2016 de 08h15 à 12h15

Ateliers Municipaux de LABROQUE

**Parcs concurrents :**

ATELIERS MUNICIPAUX DE LA BROQUE

### **TRÈS IMPORTANT :**

**A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENT SOUS PEINE DE SANCTION.**

**D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que des véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur**

**Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150 € et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer ou de récidive.**

**Briefing Chefs de postes et commissaires**

Samedi 25 juin 2016 : 08h45 : Club House Foot Ball

**Briefing des pilotes**

Un briefing écrit sera aux vérifications administratives

Si nécessaire un briefing oral le 25 juin 2016 à 12h30 au parc concurrents

**Affichage des concurrents autorisés aux essais :**

Samedi 25 juin 2016 : 12 h 30,

**Essais non chronométrés :**

Samedi 25 juin 2016 avant les essais chronométrés à partir de 10h

**Essais chronométrés :**

Samedi 25 juin 2016 de 13h à 17h

### **COURSE :**

1<sup>ère</sup> Montée Dimanche 26 juin à partir de 9H30

2<sup>ème</sup> Montée Dimanche 26 juin à partir de 12H15

3<sup>ème</sup> Montée Dimanche 26 juin à partir de 15H00

**Les horaires de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course**

**Affichage des résultats officiels provisoires :**

Dimanche 26 juin, après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

**Remise des prix pour tous les concurrents :**

au Parc concurrents

**1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs :**

Dimanche 26 juin, 09h30, structure à proximité de la ligne de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président de Collège

**Tableau officiel d'affichage :**

Pendant toute l'épreuve : Parc Concurrents

**Tableaux d'information :**

Pendant les essais et la course : ligne de départ et au parc concurrents

# 16<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE NATIONALE (NPEA) DE LA BROQUE

24, 25, 26 JUIN 2016



## RÈGLEMENT PARTICULIER ACL et Groupe H/S

**ATTENTION : Clôture des engagements : jeudi 16 juin à minuit.**

**Publication de la liste des engagés : Lundi 20 juin 22h00.**

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.*

### SOMMAIRE :

- I Organisation de la Course
- II Assurances
- III Concurrents et pilotes
- IV Voitures et équipements
- V Publicités
- VI Sites et infrastructures
- VII Déroulement de l'épreuve
- VIII Pénalités
- IX Classements
- X Prix

### Art.1p. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA d'ALSACE organisent les 24, 25, 26 Juin 2016, avec le concours de SALM AUTO SPORT et la ville de LA BROQUE et sous le patronage du Comité de pilotage une épreuve automobile CPEA à participation étrangère autorisée, dénommée :

### 16<sup>ème</sup> Course e Côte CPEA de LA BROQUE

Cette épreuve compte pour : **Le Championnat du Luxembourg des Courses de côtes.**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Lorraine-Alsace sous le numéro en date du //2016 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro en date du //2016.

#### Art.1.1p. Officiels de l'épreuve

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale sauf pour :

**Directeur de Course :** Franck MADER F187564 0323  
**Chargé des Relations avec les Concurrents :** Michel LEONATE F 12844 0323

#### Art. 1.2p. Horaires :

**Clôture des engagements :** Jeudi 16 juin 2016, minuit (24h00)

**Publication de la liste des engagés :** Lundi 20 juin 2016 à 22h00

#### Vérifications Administratives et Techniques :

**Vérifications Administratives :** Vendredi 24 juin 2016 de 16h00 à 19h00  
Samedi 25 juin 2016 de 08h00 à 12h00

#### Vérifications Techniques :

Mairie de LA BROQUE  
Vendredi 24 juin 2016 de 16h30 à 19h30  
Samedi 25 juin 2016 de 08h15 à 12h15

#### Briefing Chefs de postes et commissaires

Ateliers Municipaux de LA BROQUE  
Samedi 25 juin 2016 : 08h45 : Club House Foot Ball

#### Briefing des pilotes

Un briefing écrit sera aux vérifications administratives  
Si nécessaire un briefing oral le 25 juin 2016 à 12h30 au parc concurrents

#### Affichage des concurrents autorisés aux essais :

Samedi 25 juin 2016 : 12h30,

**Essais non chronométrés :**  
**Essais chronométrés :**

Samedi 25 juin 2016 avant les essais chronométrés à partir de 10h  
Samedi 25 juin 2016 de 13h à 17h

## COURSE :

1<sup>ère</sup> Montée      Dimanche 26 juin    à partir de 9H30  
2<sup>ème</sup> Montée      Dimanche 26 juin    à partir de 12H15  
3<sup>ème</sup> Montée      Dimanche 26 juin    à partir de 15H00

**Les horaires de course sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course**

**Affichage des résultats officiels provisoires :** Dimanche 26 juin, après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

**Parc fermé :** (obligatoire en fin d'épreuve sous peine de mise hors course d'office)

**1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs :**      Dimanche 26 juin, 09h30, structure à proximité de la ligne de départ.  
Les réunions suivantes seront fixées par le Président de Collège

### **Art.1.3p. Vérifications**

**Vérifications Administratives :**      Vendredi 24 juin 2016      de 16h00 à 19h00  
Samedi 25 juin 2016      de 08h00 à 12h00

**Vérifications Techniques :**      Mairie de LABROQUE  
Vendredi 24 juin 2016      de 16h30 à 19h30  
Samedi 25 juin 2016      de 08h15 à 12h15

**Parcs concurrents :**      Ateliers Municipaux de LABROQUE

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture. Les participants étrangers présenteront également l'autorisation écrite de leur ASN, pour autant qu'elle n'ait pas été jointe à l'inscription. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit le Samedi 25 juin à 12h00.

À l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais, sera obligatoirement affichée, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs, dont la réunion est prévue le dimanche 26 Juin à 09h30.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage MARCILLET, Route de Schirmeck à BAREMBACH

. Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

### **Art.1.3.5p Pesées**

Le pesage des véhicules se fera au parc concurrents

### **Art.1.5p. Dispositions particulières**

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale.

## **Art.2p. ASSURANCES**

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous : Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

## **Art.3p. CONCURRENTE ET PILOTES**

### **Art.3.1p. Engagements**

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la publication du présent règlement particulier à l'adresse suivante :

**Association Sportive Automobile d'Alsace - 10 Rue de Waldkirch France - 67600 SELESTAT**

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 - Fax : +33 (0)388.74.76.23

Internet : [www.asa-alsace.fr](http://www.asa-alsace.fr) e-mail : [president@asa-alsace.fr](mailto:president@asa-alsace.fr)

La clôture des engagements est fixée au **16 juin 2016 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à **440 €** et réduits à **220 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

**Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA d'ALSACE.**

**Pour les virements : LCL Sélestat – 30002 08547 0000070164V 32 – IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 – BIC CRLYFRPP**

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 15, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **Art.4p. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **Art.4.1p. Voitures admises**

Le nombre de voitures admises est fixé à 50.

Sont admises les voitures des groupes ACL et CUP2 selon la Réglementation Luxembourgeoise.

## **Art.5p. PUBLICITES**

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale

## **Art.6p. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **Art.6.1p. Parcours**

L'épreuve se déroulera sur le CD 126, sur le tronçon suivant :

- Départ : sur le CD 126 à 50m après la sortie de LA BROQUE
- Arrivée : sur le CD 126 à 800m avant FRECONRUPT
- Longueur du parcours : 2446 mètres
- Dénivellation : 370 mètres
- Pente moyenne : 8,7 %

L'épreuve se déroulera en **3 montées obligatoires**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

#### **Art.6.2p. Route de Course**

Sur CD 126

#### **Art.6.3p. File de départ**

Sur CD 126 dans LA BROQUE

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

#### **Art.6.4p. Signalisation**

Voir réglementation générale des courses de côtes.

#### **Art.6.5p. Parcs Concurrents**

**Le Parc Concurrents se situe à LA BROQUE aux Ateliers Municipaux et sera accessible à partir de 14h le vendredi 24 juin 2016. Avant de s'y installer, les concurrents devront obligatoirement s'annoncer au DC Délégué Responsable du parc Alain ANGELMANN**

Les remorques devront être garées sur ordre du Responsable du parc aux Ateliers municipaux

La préparation de la Pré Grille se fera dans la rue du General DE GAULE

Dans chaque Parc Concurrents, il est demandé aux concurrents :

De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans

De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum)

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.**

#### **Art.6.6p. Parc Fermé Final**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office)

pour tous les concurrents classés est situé sur le parcours de la course sur la CD126 à proximité du poste 5, km 0,82, sens de la descente

En cas de mauvais temps : aux établissements OBERLIN 102 rue du Général DE GAULLE 67130 LA BROQUE

#### **Art.6.7p. Tableaux d'affichage officiels :**

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications, les essais et la course : Ateliers Municipaux à LA BROQUE

#### **Art.6.8p. Permanence**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra

sur la ligne de départ les 25 et 26 juin de 07h30 à 19h00

Téléphone permanence : +33 (0) 672 960 842

Centre de secours le plus proche : SCHIRMECK Téléphone N°18.

## **Art.7p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **Art.7.2p. Conférence aux pilotes (briefing)**

Le briefing écrit distribué lors des vérifications administratives contre émargement, fait office de briefing oral. **Si nécessaire, un briefing aura lieu le 25 juin 2016 à 12h30 au Parc Concurrents. Dans ce cas la présence de tous les pilotes y est obligatoires et ces derniers devront émarger la feuille de présence**

#### **Art.7.3p. Course**

Les concurrents ACL et H/S prendront le départ après les concurrents V.H.C. Procédure de départ : feux tricolores

**Les Concurrents ACL et Groupe H/S prendront le départ entre les concurrents VHC et les concurrents Championnat de France de la Montagne.**

1<sup>ère</sup> Montée Dimanche 26 juin à partir de 9H30

2<sup>ème</sup> Montée Dimanche 26 juin à partir de 12H15

3<sup>ème</sup> Montée Dimanche 26 juin à partir de 15H00

**Tous les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

#### **Art.7.4p. Échauffement des pneumatiques**

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque moyen que se soit **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS CONCURRENTS ET LA LIGNE DE DÉPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et est interdite

entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

## Art.8p. PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes et slaloms.

## Art.9p. CLASSEMENTS

**Art.9.1p.** L'épreuve se disputera en trois montées obligatoires. Le classement s'effectuera **sur la meilleure montée de course**. Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des trois montées pour une raison valable il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

**Art.9.2p. Les classements suivants seront établis :**

- Championnat du Luxembourg de la Montagne : Groupe ACL et CUP2
- Classement des Groupes H/S confondus.

## Art.10p.PRIX

**Art.10.1p. Prix :**

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

| CLASSEMENT GENERAL |       |                        |
|--------------------|-------|------------------------|
| Groupe ACL         |       |                        |
| 1 <sup>er</sup>    | 400 € |                        |
| 2 <sup>eme</sup>   | 300 € | Si plus de 5 partants  |
| 3 <sup>eme</sup>   | 220 € | Si plus de 10 partants |

**Art.10.2p. Coupes :**

Une coupe sera remise à chaque concurrent classé.

**Art.10.3p. Podium :**

La remise des prix aura lieu en public, sous forme d'un podium, le Dimanche 26 juin à l'issue de la course au Parc Concurrents

**Art.10.4p. Remise des Prix et Coupes :**

Il n'est pas prévu de remise des prix en plus du podium.

**10.5p. Remise des chèques et palmarès :**

Les chèques correspondants à leur prix seront envoyés par la poste aux concurrents concernés et le Palmarès sera disponible sur [www.asa-alsace.fr](http://www.asa-alsace.fr)

## A. REGLEMENT TECHNIQUE DU GROUPE E1-NATIONAL

1. Généralités Tous les Articles se réfèrent à l'Annexe J du Code Sportif International. Toutes les données de la catégorie 1 de l'Article 277 de l'Annexe J du CSI sont à respecter en plus des spécifications suivantes:

2. Voitures admises Sont exclusivement admises les voitures de tourisme et voitures GT fermées avec 4 roues indépendantes de la Catégorie I suivant l'Article 277 de l'Annexe J. Les voitures doivent être équipées d'un toit rigide, les variantes « hard-top » sont acceptées. Sont défendus les voitures avec roues non-couvertes ainsi que celles équipées avec des pare-boues dirigeables. Seront acceptées, les véhicules dont l'homologation FIA (Groupes 1, 2, 3, 4, N, A, B) est périmée ou les voitures homologuées qui ne sont plus conformes à leur homologation. Il est de même pour les groupes nationaux étrangers en possession de leur passeport technique.

Sont d'office admises au Groupe E1-National les voitures de production de série fermées de la Catégorie I (cf. Article 251-1.1. de l'Annexe J) issues d'une série, d'une coupe, d'un challenge, d'un trophée ou d'un championnat d'une ASN reconnue par la FIA (« coupe de marque »). Les voitures doivent être conformes aux Articles 3 à 13 ci-après. Exemples: Renault Clio Cup, Volkswagen Golf Cup, Audi TT Cup, etc.

3. Carrosserie Suivant Article 277-4 du Code Sportif International en vigueur

4. Classes de cylindrée - jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup> - de plus de 1600 cm<sup>3</sup> à 2000 cm<sup>3</sup> - de plus de 2000 cm<sup>3</sup> à 3000 cm<sup>3</sup> - plus de 3000 cm<sup>3</sup>

5. Mode de calcul pour le classement des voitures équipées d'un turbo respectivement d'un compresseur  
Coefficients: Moteurs essence, cylindrée effective x 1,7 Moteurs diesel, cylindrée effective x 1,5 Moteurs avec compresseur mécanique (aussi bien essence que diesel), cylindrée effective x 1,4 Lors d'une combinaison de plusieurs turbos, respectivement compresseurs, cylindrée effective x 2,0 Pour les moteurs rotatifs, le mode de calcul est le suivant: 1,5 x (volume maximum moins volume minimum) Pour le calcul de la cylindrée la valeur du cercle 3,1416 est à appliquer.

6. Cylindrée maximum Exclusivement pour voitures avec suralimentation la cylindrée effective est limitée à maximum 4000 cm<sup>3</sup>.

7. Poids minimum Dépendant de la cylindrée, respectivement cylindrée de classement, les poids minima sont:  
jusqu'à 1150 cm<sup>3</sup> 650 kg de plus de 1150 cm<sup>3</sup> à 1300 cm<sup>3</sup> 680 kg de plus de 1300 cm<sup>3</sup> à 1600 cm<sup>3</sup> 730 kg de plus de 1600 cm<sup>3</sup> à 2000 cm<sup>3</sup> 790 kg de plus de 2000 cm<sup>3</sup> à 2500 cm<sup>3</sup> 820 kg de plus de 2500 cm<sup>3</sup> à 3000 cm<sup>3</sup> 840 kg de plus de 3000 cm<sup>3</sup> à 3500 cm<sup>3</sup> 860 kg de plus de 3500 cm<sup>3</sup> à 4000 cm<sup>3</sup> 940 kg de plus de 4000 cm<sup>3</sup> à 5000 cm<sup>3</sup> 990 kg de plus de 5000 cm<sup>3</sup> à 6000 cm<sup>3</sup> 1.040 kg

de plus de 6000 cm<sup>3</sup> à 7000 cm<sup>3</sup> 1.100 kg de plus de 7000 cm<sup>3</sup> 1.150 kg

Les poids minima indiqués doivent être respectés durant toute la durée de l'épreuve, et même après le dépassement de la ligne d'arrivée. Le poids de la voiture est déterminé, sans pilote ou copilote à bord et sans ajout ni vidange de carburant ni d'autres substances.

Il est permis d'ajuster le poids de la voiture par un ou plusieurs lests. Si utilisé, il doit consister de blocs solides et unitaires, fixés au moyen d'outils, facilement scellables, placés sur le plancher de l'habitacle, visibles et plombés par les commissaires.

8. Extincteur - Système d'extinction Pour toutes les voitures un système d'extinction homologué FIA selon Article 253-7.2 de l'Annexe J est fortement recommandé. Un extincteur manuel homologué selon Article 253-7.3 de l'Annexe J est obligatoire.

9. Sécurité Les Articles suivants sont appliqués:

- Sécurité du système de freinage 253-4 - Coupe-circuit 253-13 - Canalisations de carburant, pompes & filtres 253-3.1 et 253-3.2 - Orifices de remplissage et bouchons 259-6.4 - Carburant 252-9 - Récupérateur d'huile 255-5.1.14 - Ceintures de sécurité 253-6 - Marche arrière 275-9.3 - Bras de suspension 275-10.3.1 et 275-10.2 - Matériaux des roues 275-12.2 - Rétroviseurs 253-9 - Anneau de prise en remorque 253-10 - Paroi anti-feu 253-15 - Sièges 253-16 - Feu arrière 259-8.4.2 - Pare-brise 279-10.2.2 ☑ Un essuie-glace en état de marche est obligatoire. ☑ Un système de désembuage efficace du pare-brise est obligatoire. - Garde au sol 252-2.1 - Batterie ☑ Chaque batterie doit être fixée solidement est couverte de façon à éviter tout court-circuit ou fuite de liquide

10. Réservoir de sécurité Le véhicule doit être équipé au moins d'un réservoir d'origine de série. Un réservoir de sécurité homologué FIA selon Article 253-14 de l'Annexe J en vigueur est cependant fortement recommandé. Il est néanmoins probable qu'un réservoir de sécurité homologué par la FIA (FT3, FT3.5, FT5) est obligatoire à l'étranger. Il incombe au pilote de se renseigner auprès de l'organisateur respectif si son véhicule correspond à la réglementation technique en question. Le réservoir, y inclus le tuyau de remplissage et la couverture étanche doivent se trouver devant la paroi de l'habitacle avant ou derrière la barre principale de la cage. Le tuyau de remplissage du réservoir

doit être étanche aux liquides et protégé par une paroi antifeu, respectivement le réservoir doit être couvert par une couverture étanche afin de garantir la séparation entre le pilote et l'habitacle. - Article 259-6.4 Orifices de remplissage et bouchon seulement en cas de réservoir de sécurité: 6.4.1 Les bouchons des orifices et reniflards doivent être conçus de manière à assurer un blocage effectif réduisant les risques d'ouverture accidentelle par suite d'un choc violent ou d'une fausse manœuvre en le fermant.

6.4.2 Les orifices de remplissage, reniflards et bouchons ne doivent pas saillir de la carrosserie. 6.4.3 Les orifices de remplissage et reniflards doivent être placés dans des endroits où ils ne sont pas vulnérables en cas d'accident.

11. Structure de sécurité Tous les véhicules doivent impérativement respecter l'Article 253-8 de l'Annexe J.

12. Bruit des pots d'échappement L'Article 252-3.6 de l'Annexe J est à appliquer.

13. Echappement catalytique Dans les pays où cela est obligatoire, les voitures doivent être munies d'un échappement catalytique d'origine ou homologué. Pour les épreuves organisées au Luxembourg, un échappement catalytique est fortement recommandé.

A partir de l'année 2017, toutes les voitures doivent obligatoirement être munies d'un échappement catalytique!

14. Il est probable que le présent règlement technique diffère des règlements techniques étrangers. Il est de la responsabilité du concurrent/pilote de s'assurer si son véhicule correspond à la réglementation technique étrangère en question.